



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 24.02.2021 / No : 7 / 2021

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Anne Perrier Sébastien Rhoner Samuel Veuthey

Invités présents 117 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Il profite d'adresser ses sincères remerciements :

- aux membres de l'ancien Conseil communal pour son unité dans les prises de décisions en lien avec la pandémie ;
- à l'ensemble du personnel communal et intercommunal qui a parfaitement rempli ses tâches et obligations pour maintenir le meilleur des services à la population.

Il relève les faits marquants suivants :

- la participation des nouveaux élus à l'élaboration du budget 2021 ;
- les mesures prises par le Conseil communal pour aider économiquement la population, pour soutenir les PME et les sociétés locales de Saxon suite au coronavirus ;
- les membres de la classe 1930 qui ont été accueillis individuellement à la Maison de Commune ;
- les 6357 personnes domiciliées à ce jour ;
- les engagements de :
  - M. Loïc Blardone de Saxon à la suite de la démission de M. Alan Bonvin pour succéder à M. Daniel Felley au poste de Secrétaire communal,
  - M. Miguel Roh de Conthey pour succéder à M. Gabriel Forré au poste de Responsable du Service Technique,
  - Mme Sandra Crettenand de Charrat au poste de Responsable du Contrôle de l'Habitant pour succéder à Mme Ana Santos qui a été engagée comme Secrétaire municipale de la Commune de Nods (Jura bernois),
  - M. Bertrand Maître de Saxon en qualité de collaborateur technique au Service des constructions à la suite de la démission de M. Claude Canossa,
  - M. Benjamin Carron de Vollèges, horticulteur-paysagiste, en qualité de collaborateur aux Travaux Publics,
  - M. Nohlan Michelet de Saxon comme apprenti agent d'exploitation aux Travaux Publics ;
- l'engagement de M. Christophe Linder de Fully et de Mme Séverine Sandoz de St-Imier au sein de la PIDR ;

- les engagements à l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant des Deux Rives de :
  - Mme Gislaine Carron Acone de Fully au poste de Présidente pour succéder à M. Pierre-Yves Puipe qui a fait valoir son droit à la retraite. Il profite d'adresser ses remerciements à M. Puipe qui a également occupé la fonction de juge de Commune pendant 32 ans,
  - Mme Marisa Pires Ferreira de Martigny au poste de greffière-juriste à la suite du départ de M. Maël Loretan,
  - Mmes Maylis Cotting de Fully et Nina Schlicht-Liu de Monthey comme secrétaires ;
- la nomination de Mme Sabrina Pralong de Vollèges à la Direction du Service Officiel de Curatelle Intercommunal pour succéder à M. Dominique Pedroni qui a fait valoir son droit à la retraite ;
- la constitution d'un Tribunal intercommunal de Police avec les communes d'Isérables, Riddes, Saillon, Saxon ;
- la poursuite de l'engagement de jeunes gens pour des jobs d'été au sein du Service de conciergerie ou des Travaux Publics ;
- le début des travaux d'aménagement du 2ème étage du CMS ;
- les négociations menées avec la Police cantonale et la PIDR pour un transfert de leurs bureaux au rez de chaussée du bâtiment du CMS au Centre des Sources en 2021, voire en 2022 ;
- la fin des travaux de stabilisation de talus et de remplacement des conduites d'eau et d'irrigation dans la région des Prés des Champs/Tièdre, avec les remerciements du Conseil communal à ses habitants pour leur compréhension en lien avec la fermeture provisoire de la route ;
- la fin des travaux d'agrandissement des vestiaires au complexe sportif ;
- la poursuite des travaux d'agrandissement de la salle polyvalente et la réfection des façades du dépôt des Travaux Publics ;
- la fin des travaux à la STEP et la mise à disposition de la Noble Confrérie des Pêcheurs d'un ancien bassin pour y élever des truites ;
- la poursuite des négociations avec la Commune de Fully pour aménager une déchetterie intercommunale aux Quiess.

#### Ordre du jour de la séance :

- 07.01. Protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 1er juillet 2020
- 07.02. Budget 2021
- 07.03. Approbation du budget 2021
- 07.04. Plan financier 2021-2024
- 07.05. Divers

#### **7.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 1ER JUILLET 2020**

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

#### **7.02 BUDGET 2021**

Le Président commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des services autofinancés.

Il donne connaissance des principaux investissements prévus en 2021.

Pour les comptes ordinaires, le budget présente un déficit de Fr. 244'200.00, une marge d'autofinancement de Fr. 2'046'700.00, des investissements nets de Fr. 7'740'800.00 et des amortissements de Fr. 2'290'900.00. En ce qui concerne les Services autofinancés, la marge

d'autofinancement est de Fr. 1'136'900.00, les investissements nets de Fr. 1'375'700.00 et les amortissements de Fr. 823'300.00.

Répondant à une question de **Mme Mélina Schroeter**, le Président confirme que l'augmentation de Fr. 125'000.00 liée aux transports scolaires comprend la proposition d'indemnisation qui a été faite à l'avocate des parents des Mayens, à savoir Fr. 0.70 le kilomètre et Fr. 8.00 pour le repas de midi.

### **7.03 APPROBATION DU BUDGET 2021**

Aucune autre question n'étant posée, les comptes communaux du budget soumis au vote sont approuvés à l'unanimité des membres présents, moins cinq absentions.

### **7.04 PLAN FINANCIER 2021-2024**

Le Président précise qu'il a évoqué les principaux investissements prévus dans le cadre de la prochaine période législative lorsqu'il a commenté, notamment, les investissements du budget 2021.

### **7.05 DIVERS**

**Mme Monique Aubord Keller** se plaint du fait que les camions qui travaillent sur le chantier de M. Christian Constantin empruntent le Chemin des Chartreux, alors qu'il avait été convenu initialement que ces poids lourds devaient transiter par la route privée du Chemin de la Laire. Elle demande pour quelles raisons cette promesse n'a pas été tenue.

M. le conseiller Birrer lui répond qu'il n'était pas présent à la séance aménagée avec les représentants de la société Christian Constantin SA et la Commune. Il croit savoir que la convention avait été établie dans le cadre de la construction de trois locatifs, mais que le cheminement des camions pour la construction du quatrième locatif ne faisait pas partie de cette convention. Il précise toutefois qu'un état du Chemin des Chartreux a été fait avant les travaux et sera fait après les travaux de construction du dernier immeuble et que la route sera réparée aux frais de la société Christian Constantin SA. Il précise que le Chemin des Chartreux fait l'objet de travaux de nettoyage par le promoteur. Le Président complète la réponse en précisant que la Commune n'avait pas connaissance de cette convention signée entre les bordiers et la société Christian Constantin SA jusqu'à lundi dernier, date à laquelle ce document a été porté à la connaissance des Autorités communales.

**M. Jean-Daniel Rey** fait observer qu'aucune balayeuse n'a procédé aux travaux de nettoyage au Chemin du Petit-Mont et au Chemin des Chartreux et qu'il manque les moloks prévus dans le cadre de la construction des locatifs de Christian Constantin SA.

Le Président conteste le fait que les routes n'aient pas été nettoyées, étant donné qu'un dossier photos est à disposition au Service Technique de la Commune démontrant clairement que les chemins d'accès au chantier ont été nettoyés, notamment avant chaque week-end. En ce qui concerne les moloks, le Service Technique fera le nécessaire pour régler la situation.

**M. Daniel Vouilloz** demande des nouvelles concernant sa correspondance liée au projet de signalisation prévue à la Rue du Vacco. Il fait savoir qu'après 36 mois, il n'a reçu aucune réponse de la Commune.

M. le Vice-Président Dupont rappelle que le projet de signalisation a été mis à l'enquête publique et que des oppositions ont été déposées à l'Administration communale. Il a participé à une séance avec M. Joël Brélaz, spécialiste de la signalisation à la Commission cantonale de signalisation routière. Sur la base de cet entretien, il fera des propositions au Conseil communal à l'occasion d'une prochaine séance prévue en mars prochain.

**Mme Marie-Thérèse Couturier** se plaint de la vitesse excessive des véhicules devant son habitation à la Rue de l'Autoroute. D'autre part, il manque un signal "Impasse" au départ du Chemin du Toulain, ce qui occasionne une circulation intensive sur sa propriété privée provoquée par les véhicules qui se perdent dans la campagne.

Le Vice-Président lui répond que la limitation de vitesse à la Rue de l'Autoroute sera également traitée en mars. La Commune fera le nécessaire pour mettre à l'enquête publique la signalisation du Chemin du Toulain et vérifiera notamment la problématique du repérage des chemins communaux avec les GPS.

**M. Jean-François Carron** remercie le Conseil communal d'avoir installé un molok supplémentaire à la Rue de l'Autoroute.

En réponse à une question de **Mme Nadine Wastraete** concernant l'élimination des déchets verts à Sapinhaut, M. le conseiller Veuthey précise que le Conseil examinera quelles sont les solutions qui pourraient être envisagées pour récolter les déchets verts dans les Mayens. En ce qui concerne les déchets alimentaires, il fait savoir que l'entreprise qui gère les récipients pour déchets (TWINS) a refusé de desservir les Mayens. Des négociations sont en cours pour faire modifier cette situation.

Répondant à une question de **Mme Cristelle Da Conceicao Domingues** concernant le molok fermé à clé à l'Arbarey, M. le conseiller Veuthey fait savoir qu'une étude a été faite par la Commune pour déterminer la capacité de remplissage des différents moloks installés sur l'ensemble du territoire. Sur la base de cette étude, certains moloks ont été fermés et pourraient être déplacés, voire utilisés à d'autres fins.

**M. Sacha Rhoner** s'étonne que la commission scolaire ait été supprimée et demande qui va gérer les éventuels conflits avec la direction des écoles.

M. le conseiller Birrer fait savoir que la Commune n'a pas d'obligation légale à conserver une commission scolaire, dès que l'on a une direction des écoles. D'autre part, la commission n'a pas siégé en 2020 et la présence des membres de la commission scolaire aux examens n'est plus obligatoire. Les auditions de candidats (es) lors de l'engagement du personnel enseignant seront faites par une commission comprenant, notamment quelques membres du Conseil communal. En ce qui concerne d'éventuels conflits avec la Direction, les cas seront traités par les instances supérieures, à savoir l'Inspecteur scolaire et le Service de l'enseignement.

**M. Sacha Rhoner** demande pour quelles raisons l'action de solidarité a été abandonnée cet automne.

M. le conseiller Rhoner lui répond que lors de la première vague, une grande partie de la population devait être strictement confinée, de sorte que la Commune a reçu beaucoup de demandes d'aide, raison pour laquelle l'Etat-Major en Cas de Catastrophe et l'engagement de bénévoles ont été nécessaires. Lors de la deuxième vague, le confinement n'était pas complet, de sorte qu'après trois semaines, l'action solidarité n'avait plus de sens. En ce qui concerne la troisième vague, nous n'avons reçu aucune demande d'aide de la part de citoyens. Dans l'hypothèse d'une quatrième vague et d'un confinement à nouveau plus strict dicté par la Confédération, l'action solidarité, l'intervention de la Jeunesse et des bénévoles ainsi que la mise sur pied de l'Etat-Major en Cas de Catastrophe seraient de nouveau d'actualité.

**Mme Corinne Rossel** intervient au nom d'un collectif du parti des Verts concernant les problèmes suivants :

1. quelles sont les mesures que la Commune entend prendre pour lutter contre le littering ?
2. qu'en est-il de l'assainissement des sites pollués, notamment dans le secteur du Charbonnet où des épaves de véhicules et matériaux en tout genre ont été entreposés sur des terrains agricoles ?
3. pourquoi la Commune n'obligerait-elle pas les utilisateurs d'eau à remplir leur piscine avec de l'eau d'irrigation ?

M. le conseiller Samuel Veuthey fait savoir que des mesures ont été prises pour lutter contre le littering, notamment par la sensibilisation des élèves des écoles qui ont participé à une opération de nettoyage des rues et des places de la Commune. Il regrette cette situation problématique qui est révélatrice de la société actuelle.

M. le Vice-Président Dupont fait savoir qu'un agent de salubrité a été engagé à la PIDR. Il s'agit de M. Raphaël Praz qui est chargé, notamment, de contrôler l'entretien des parcelles. En ce qui concerne le site pollué du Charbonnet, il fait part des problèmes rencontrés avec le Service cantonal de l'environnement qui, depuis trois ans, estime ne pas devoir intervenir dans la zone du Charbonnet, alors que selon la Commune, cette intervention relève de la compétence du service cantonal. Il précise que la Commune se trouve actuellement dans une situation de blocage et que malgré les échanges de courriers, il n'a pas été possible de faire évoluer le point de vue du Service cantonal de l'environnement.

Le Président complète cette information en estimant que la situation est insatisfaisante de la part du Canton et fait savoir que la priorité a été donnée à M. Praz pour agir en plaine. La difficulté dans ce genre de situation est de s'assurer que la procédure soit bien respectée. Celle-ci est longue en fonction des incivilités commises par une certaine famille qui, lorsqu'elle déplace des véhicules et du matériel d'une parcelle sur une autre, donne lieu à une nouvelle procédure.

En ce qui concerne le remplissage des piscines, le Conseil examinera s'il y a lieu de prévoir un nouvel article dans le Règlement Communal des Constructions qui devra être modifié dans le courant de l'année 2021.

Mme Corinne Rossel profite de remercier les ouvriers des Travaux Publics pour leur excellent travail, bien que ces personnes soient souvent critiquées sur les réseaux sociaux.

**M. Michel Bignens** demande quelles sont les mesures prises par la Commune pour lutter contre la pollution lumineuse.

En réponse, le Président précise qu'au budget 2021, un montant de Fr. 400'000.00 a été prévu pour poursuivre les travaux de remplacement des têtes des lampadaires. A ce jour, près d'un million de francs a été investi dans la rénovation de l'éclairage public pour permettre une télégestion de ces installations afin de réduire la pollution lumineuse.

Répondant à une question de **Mme Nadine Wastræte**, le Président fait savoir que les citoyens peuvent vérifier la qualité de l'eau potable en consultant le site [www.saxon.ch](http://www.saxon.ch) ou en appelant M. Gabriel Forré au Service Technique de la Commune.

**M. Nicolas Venturi** demande pour quelles raisons la Commune n'aménagerait-elle pas un espace permettant de déposer ou de prendre en charge les enfants à proximité de l'école ?

Le Président lui répond que les enfants n'ont pas besoin de traverser la route cantonale. Ils peuvent se faire déposer sur la Place Pierre-à-Voir, puis emprunter le trottoir existant sur le pont de la Pierre-à-Voir et bénéficier du service des coaches scolaires. Il précise que la Place de la Toule sera prochainement fermée pour permettre de débiter les travaux de réfection des façades du dépôt des Travaux Publics et d'aménagement d'un espace vert devant l'actuelle crypte.

Répondant à une intervention de **Mme Sarah Gillioz**, Mme Michèle Lassal, coach scolaire, fait savoir qu'elle gère sans problème les trois passages piétons au Sud du pont de la Pierre-à-Voir.

**Mme Claire-Lise Farquet** remercie le Conseil pour son engagement et s'étonne que des montants soient prévus pour des investissements archéologiques, alors que la Commune doit déjà entretenir le Casino ainsi que le mausolée Fama qui manque actuellement d'entretien.

Le Président lui répond que les coûts d'entretien du Casino sont estimés à Fr. 100'000.00 par année, dont une grande partie provient des frais de chauffage. Une étude est actuellement en cours pour installer un chauffage à distance de même type que celui qui équipe le Centre des Sources, à savoir l'utilisation de l'eau chaude avec un complément de chauffage grâce aux

pellets. En ce qui concerne le mausolée Fama, il examinera avec le Service Technique pour que le nécessaire soit fait dans les meilleurs délais.

M. le conseiller Veuthey complète la réponse en indiquant que les montants concernant les investigations archéologiques près de la Tour ont été annoncés à l'Assemblée Primaire, à savoir entre Fr. 10'000.00 et 15'000.00. Il fait savoir que si l'étude donne des résultats intéressants, le Conseil devra chiffrer ultérieurement les frais pour la mise en valeur de cette zone. Dans cette hypothèse, la Commune fera une recherche de fonds auprès de la Loterie Romande, du Canton et de la Confédération comme l'a fait la Commune de Savièse. Si l'étude relève qu'il n'y a aucun intérêt à poursuivre ces investigations, le projet s'arrêtera là.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite d'ores et déjà plein succès aux candidates et aux candidats aux élections du Grand Conseil. Il regrette bien évidemment le fait de ne pas pouvoir offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée Primaire en raison de la pandémie et clôt la séance à 21h45.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Daniel Felley